DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille douze, le 5 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mars deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

5 AVRIL 2012

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Requalification de la rue Léon Désoyer (2ème partie) – Création d'une piste cyclable – Demandes de subventions au Conseil Régional d'Île-de-France et au Conseil Général des Yvelines

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 avril 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 11 avril 2012

et qu'il est donc exécutoire. Le 11 avril 2012



Etaient présents:

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN. Monsieur PIVERT. Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL*. Madame KARCHI-SAADI. Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur **FRUCHARD**

*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 B 00, le procèsverbal de la séance du 9 février 2012 et le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame GOMMIER Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC Madame TÉA à Madame de CIDRAC Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

Secrétaire de séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 12 B 06

<u>OBJET</u>: REQUALIFICATION DE LA RUE LÉON DÉSOYER (2ème partie) - CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE ET AU CONSEIL GÉNÉRAL

DES YVELINES

RAPPORTEUR: Monsieur ROUSSEAU

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une réflexion globale sur les déplacements des Saint-Germanois, la Ville met en œuvre une politique de développement durable et développe les « circulations douces » avec un programme de réalisation de pistes cyclables.

Du carrefour du Bel Air, la rue du Président Roosevelt, prolongée par la rue Léon Désoyer, constitue l'une des principales entrées de Ville. Elle est également l'un des seuls points d'accroche avec le versant sud par la passerelle du Viaduc.

En 2010 et 2011, la rue du Président Roosevelt et une première partie de la rue Léon Désoyer ont fait l'objet d'une complète requalification permettant la création d'une véritable piste cyclable sécurisée.

En 2012, il est prévu de prolonger cet aménagement sur la seconde partie de la rue Léon Désoyer. Cette nouvelle portion de piste cyclable, longue de 200 m, assurera la liaison par circulation douce entre le quartier du Bel Air et le centre-ville. Elle desservira le centre administratif et le lycée Poquelin. Le coût total de l'opération est estimé à 600 000 € T.T.C.

Le Conseil Régional d'Île-de-France contribue à la réalisation de pistes cyclables à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable, dans la limite de 450 € H.T. par mètre linéaire. La Ville doit s'engager à prendre en charge un minimum de 20 % du montant global des travaux après subventions.

Le Conseil Général des Yvelines participe au financement de ces opérations à hauteur de 30% de la dépense subventionnable, dans la limite de 200 000 € H.T. par kilomètre avec un maximum de 6 kilomètres sur une période de trois ans.

La Ville répondant aux modalités d'attribution des subventions du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions au taux le plus élevé pour la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation de ce projet auprès du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

> Pour le Maire, Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines